



# POUR UN SUIVI EFFICACE, RENVOYEZ À VOTRE SECTION ACADÉMIQUE :

- cette fiche de suivi et de mandatement datée et signée ;
- une copie de votre confirmation de participation et de toutes les pièces justificatives ;
- éventuellement, un courrier comportant des compléments d'information.

Barème interacadémique		Important : calculez vous-même votre barème
Éléments communs du barème	<p>▪ <b>Échelon acquis au 31/08/2024 ou par reclassement au 1/09/2024</b></p> <p><input type="checkbox"/> Classe normale : échelon ..... × 7 (minimum : 14 pts) .....</p> <p><input type="checkbox"/> Hors-classe :</p> <p>– Agrégés : échelon ..... × 7 + 63 pts (98 pts si échelon 4 avec deux ans d'ancienneté dans cet échelon 105 pts si échelon 4 avec trois ans d'ancienneté dans cet échelon)</p> <p>– Certifiés et assimilés : échelon ..... × 7 + 56 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Classe except. : échelon ..... × 7 + 77 pts (limité à 105 pts) (105 pts si agrégé échelon 3 avec deux ans d'ancienneté dans cet échelon)</p> <p>▪ <b>Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2025 :</b> ..... × 20</p> <p>Bonification de 50 pts par tranche de 4 ans de stabilité poste : .....</p>	
	<p><input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement <b>classé REP+</b> ou <b>politique de la ville</b> (5 ans ou plus au 31/08/2025) : 400 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement <b>classé REP</b> (5 ans ou plus au 31/08/2025) : 200 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire ex-contractuel enseignant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, CPE et Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED ou ex-AESH : <input type="radio"/> jusqu'au 3<sup>e</sup> échelon : 150 pts <input type="radio"/> 4<sup>e</sup> échelon : 165 pts <input type="radio"/> 5<sup>e</sup> échelon et + : 180 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire 2024-2025 (enseignant 2<sup>nd</sup> degré, CPE, Psy-ÉN en centre de formation) ou ex-stagiaire 2023-2024 et 2022-2023 ayant choisi de bénéficier de la bonification sur le 1<sup>er</sup> vœu : 10 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire 2024-2025 : académie(s) bonifiée(s) à 0,1 pt, précisez : <input type="radio"/> Académie de stage : ..... <input type="radio"/> Académie d'inscription au concours : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Vœu préférentiel sur vœu académique (incompatible avec les bonifications familiales) (nombre de demandes successives : ..... – 1) × 20 pts (plafonnement à 100 pts sauf si bonification supérieure acquise antérieurement au mouvement 2016)</p>	
Bonifications liées à la situation individuelle ou administrative	<p><input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe : 150,2 pts forfaitaires</p> <p>• Enfant(s) à charge : nombre ..... × 100 pts</p> <p>• Année(s) de séparation :</p> <p>– titulaire en activité : <input type="radio"/> 1 an : 190 pts ; <input type="radio"/> 2 ans : 325 pts ; <input type="radio"/> 3 ans : 475 pts ; <input type="radio"/> 4 ans et plus : 600 pts</p> <p>– titulaire en CP ou disponibilité pour suivre conjoint : date début : ..... ; date de fin : ..... <input type="radio"/> 1 an : 95 pts ; <input type="radio"/> 2 ans : 190 pts ; <input type="radio"/> 3 ans : 285 pts ; <input type="radio"/> 4 ans et plus : 325 pts</p> <p>– stagiaire séparé en 2023-2024 <input type="radio"/> 190 pts</p> <p>+ 100 pts si les résidences professionnelles sont dans deux académies non limitrophes + 50 pts si les résidences professionnelles sont dans deux départements non limitrophes d'académies limitrophes</p> <p><input type="checkbox"/> Mutation simultanée de conjoints : 80 pts forfaitaires</p>	
Bonifications liées à la situation familiale	<p><input type="checkbox"/> Vœu unique Corse <math>\left\{ \begin{array}{l} \textcircled{0} 1^{\text{e}} \text{ demande} \\ \textcircled{0} 2^{\text{e}} \text{ demande (800 pts)} \\ \textcircled{0} 3^{\text{e}} \text{ demande (1 000 pts)} \end{array} \right.</math> <input type="radio"/> Stagiaire en Corse (600 pts) <input type="radio"/> Stagiaire ex-contractuel en Corse enseignant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, CPE et Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP ou AED (1 400 pts)</p> <p>Affectation à</p> <p><input type="checkbox"/> Mayotte (1000 pts) <input type="checkbox"/> Guyane (100 ou 200 pts) sur tous les vœux si au moins 5 ans d'activité au 31 août 2025 <input type="checkbox"/> Affectation en CLA depuis au moins 3 ans dans le même établissement (120 pts sur tous les vœux)</p> <p><input type="checkbox"/> CIMM pour DROM y compris Mayotte (1 000 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleur handicapé <input type="radio"/> Réintégration <input type="radio"/> Ex-fonctionnaire</p>	
Autres situations		